

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau N°45 sur le territoire de la commune de Tournemire

Le public est informé, par arrêté préfectoral, qu'une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau N° 45, sur le territoire de la commune de Tournemire, est ouverte du samedi 29 mars 2025 – 10h00 au lundi 14 avril 2025 - 12h00 inclus, sur le territoire de la commune de Tournemire.

Ce dossier est présenté par SNCF Réseau.

Monsieur Henri Pujol, concessionnaire automobiles en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête et Monsieur Jacques Caironi, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera consultable :

- sur support papier et en mairie de Tournemire, où chacun pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :
- le lundi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- le jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Mairie de Tournemire Place de la Mairie 12250 Tournemire

- sur le site Internet de la préfecture :

https://www.aveyron.gouv.fr/Rubrique/Publication/Consultations/Enquêtes publiques en cours

Les observations et propositions relatives au projet pourront être, durant toute la durée de l'enquête :

- consignées par écrit, sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet à la mairie de Tournemire ;
- envoyées par courrier à l'intention de Monsieur Henri Pujol, commissaire enquêteur, à la Mairie de Tournemire
   Place de la Mairie
   12250 Tournemire

- ou par courriel, sur la boite mail préfecture dédiée : pref-enquete-pan45@aveyron.gouv.fr

Les observations, courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête, soit le lundi 14 avril 2025 à 12h00, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les courriers et documents, déposés en mairie, seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse précitée.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Tournemire, lors de ses permanences, aux dates et horaires suivants :

- le samedi 29 mars 2025 de 10h à 12h
- et le lundi.14 avril 2025 de 10h à 12h

## Informations complémentaires :

La maîtrise d'ouvrage relative à la suppression du passage à niveau PN° 45 est assurée par la Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau.

Les frais occasionnés par les publications presse ainsi que les frais relatif au commissaire enquêteur devront être adressé, aux fins de règlement à :

Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau - Site de Toulouse 2 Esplanade Compans – Caffarelli Immeuble Toulouse 2000 Bat E 31000 Toulouse

Mail: emilie.beyria@reseau.sncf.fr

occitanie@reseau.sncf.fr
Tel: 06.99.93.53.64

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies et donnera ses conclusions motivées et personnelles.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Tournemire et à la préfecture de l'Aveyron pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an, à dater de la clôture de l'enquête.

Toute personne pourra en demander communication.

Le rapport et les conclusions seront également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de l'Aveyron : <a href="https://www.aveyron.gouv.fr">https://www.aveyron.gouv.fr</a> : Rubrique/Publication/Consultations/Enquêtes publiques en cours.

Pour la préfète et par délégation, la secrétaire générale,

Véronique ORTET